

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 22 avril 2014 à 19 heures conformément aux convocations du 15 avril 2014.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 07 avril 2014 ; compte administratif 2013 - budget service assainissement ; compte de Gestion 2013 - budget service assainissement 2013 ; affectation du résultat 2013 – budget service assainissement ; budget primitif 2014 – service assainissement ; compte administratif commune 2013 – budget communal ; compte de gestion 2013 – budget communal; affectation du résultat 2013 - budget communal ; fixation des taxes communales 2014 ; rythmes scolaires – organisation du temps scolaire ; budget primitif 2014 commune ; questions diverses.

Séance du 22 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2014.

Présents : Madame Annie SERRE, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Éric THOMAS, Pierre METZGER, Mesdames Valérie VESCHAMBRE, Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Isabelle MERZEREAU, Messieurs Stéphane MATHIEU, Yves CHAMBON, Alexandre RIBEROLLE, Madame Catherine PLANEIX, Monsieur André FEUNTEUN.

Secrétaire de séance : Madame Catherine PLANEIX.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 AVRIL 2014 :

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, une erreur de rédaction sur la délibération n°9/2014 est soulignée. Monsieur le Maire précise que cette délibération relative à la constitution des commissions municipales fera l'objet d'une « annule et remplace » et conservera son numéro initial d'enregistrement. En fin de document et concernant la commission d'appel d'offres, 3 membres titulaires (A.SERRE, J-B COMTE, A. AYOUL-GUILMARD) et 3 membres suppléants (E. THOMAS, C. PLANEIX, S. MATHIEU) sont élus à l'unanimité. Après quoi le conseil municipal adopte à l'unanimité le dit compte rendu et aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2014/016 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – Budget assainissement :

Monsieur Eric THOMAS est élu président pour l'examen du Compte Administratif 2013 du budget assainissement.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2013	31 911,43 €
- Dépenses 2013	<u>33 439,30 €</u>
- Résultat de l'exercice 2013	- 1 527,87 €
- Excédent reporté 2012	43 588,95 €
- Excédent de clôture 2013	<u>42 061,08 €</u>

Section d'investissement

- Recettes 2013	32 357,00 €
- Dépenses 2013	<u>16 362,00 €</u>
- Résultat de l'exercice 2013	15 995,00 €
- Excédent reporté 2012	89 796,99 €
- Excédent de clôture 2013	105 791,99 €

D'où un résultat global excédentaire au 31/12/2013 de **147 853,07 euros**.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget d'assainissement 2013 est approuvé à l'unanimité (14 voix).

Monsieur Eric THOMAS cède la place à Monsieur Jean-Claude ROCHE qui reprend la présidence de la séance.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/017 COMPTE DE GESTION 2013 – Budget assainissement :

Le compte de gestion 2013 du service assainissement, établi par Monsieur Vincent PÉTIGNY, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2013 du service assainissement, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (15 voix).

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – Budget assainissement :

Après avoir approuvé le compte administratif du budget du service assainissement, puis constaté le résultat de l'année 2013 et vu l'avis de la commission des finances réunie le 14 avril 2014, le conseil municipal décide à quinze voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2013	-33 439,30 €
Recettes de fonctionnement 2013	31 911,43 €
<u>Résultat de fonctionnement 2013</u>	<u>-1 527,87 €</u>
Résultat de fonctionnement 2012 reporté	43 588,95 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2013 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>	<u>42 061,08 €</u>
2 Détermination du besoin de financement section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2013	-16 362,00 €
Recettes d'investissement 2013	32 357,00 €
<u>Excédent d'investissement 2013</u>	<u>15 995,00 €</u>
Résultat d'investissement 2012 reporté	89 796,99 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2013 (B)</u>	<u>105 791,99 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2013	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2013 (C), origine : subventions	0,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat positif	105 791,99 €
5 Affectation	42 061,08 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	0,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	42 061,08 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	0,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/019 – BUDGET PRIMITIF 2014 – Service assainissement :

Monsieur Eric THOMAS, Adjoint chargé des Finances et rapporteur de la Commission des Finances, présente le projet de budget pour 2014.

Le budget de l'Assainissement est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre à la somme de 73 323,08 euros en section de fonctionnement et à la somme de 130 644,99 euros en section d'investissement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – Budget commune :

Monsieur Eric THOMAS est élu président pour l'examen du Compte Administratif 2013 de la commune.

Résultats constatés :**Section de fonctionnement**

- Recettes 2013	416 752,49 €
- Dépenses 2013	<u>373 414,34 €</u>
- Résultat de l'exercice 2013	43 338,15 €
- Excédent reporté 2012	<u>107 548,29 €</u>
- Excédent de clôture 2013	<u>150 886,44 €</u>

Section d'investissement

- Recettes 2013	445 246,24 €
- Dépenses 2013	<u>417 374,15 €</u>
- Résultat de l'exercice 2013	27 872,09 €
- Déficit reporté 2012	<u>7 081,46 €</u>
- Excédent de clôture 2013	<u>20 790,63 €</u>

D'où un résultat global excédentaire au 31/12/2013 de **171 677,07 euros**.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget communal 2013 est approuvé à l'unanimité (14 voix).

Monsieur Eric THOMAS cède la place à Monsieur Jean-Claude ROCHE qui reprend la présidence de la séance.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/021 – COMPTE DE GESTION 2013 – Budget commune :

Le Compte de Gestion 2013 de la commune, établi par M. PÉTIGNY, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2013 de la commune, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (15 voix).

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/022 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – Budget commune :

Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal, puis constaté le résultat de l'année 2013 et vu l'avis de la commission des finances réunie le 14 avril 2014, le conseil municipal décide à quinze voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2013	-373 414,34 €
Recettes de fonctionnement 2013	416 752,49 €
<u>Résultat de fonctionnement 2013</u>	<u>43 338,15 €</u>
Résultat de fonctionnement 2012 reporté	107 548,29 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2013 à affecter</u>	<u>150 886,44 €</u>
<i>(si déficit, report en ligne 6)</i>	
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2013	-417 374,15 €
Recettes d'investissement 2013	445 246,24 €
<u>Excédent d'investissement 2013</u>	<u>27 872,09 €</u>
Résultat d'investissement 2012 reporté	-7 081,46 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2013 (B)</u>	<u>20 790,63 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2013	
Dépenses d'investissement	-54 000,00 €
Recettes d'investissement	12 166,00 €
Solde des restes à réaliser en 2013 (C), origine : subventions	-41 834,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C)	résultat négatif -21 043,37 €
5 Affectation	150 886,44 €
a) en réserve compte 1068	
(au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	21 050,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	129 836,44 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense	0,00 €
<i>(en ce cas, pas d'affectation)</i>	

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/023 – FISCALITÉ – Taux d'impositions 2014 :

Monsieur Eric THOMAS, chargé des finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances avec maintien de l'ensemble des taux.

Il soumet à l'assemblée délibérante la proposition pour l'année 2014.

Après avoir débattu, le vote à main levée donne les résultats suivants :

- quinze voix pour le maintien des taux des différentes taxes locales.

Les taux 2014, seront donc :

- ⇒ **taxe d'habitation 7,46 %**
- ⇒ **taxe foncière bâtie 11,68 % ;**
- ⇒ **taxe foncière non bâtie 93,30 %**

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/024 – RYTHMES SCOLAIRES – organisation du temps scolaire :

Madame Annie SERRE, adjointe informe l'assemblée qu'après plusieurs réunions de concertation avec les élus du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), les enseignantes et les représentants d'élèves, il est nécessaire d'adresser à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), le planning d'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée des classes, le 1^{er} septembre 2014.

Aussi, les horaires ci-dessous, qui respectent en tous points le décret sont proposés :

RPI AUTHEZAT-LA SAUVETAT		
Temps scolaire à l'école d'Authezat au 1 ^{er} septembre 2014		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 11 h 30	13 h 45 – 16 h
Mardi	8 h 30 - 11 h 30	13 h 45 – 16 h
Mercredi	8 h 30 - 11 h 30	
Jeudi	8 h 30 - 11 h 30	13 h 45 – 16 h
Vendredi	8 h 30 - 11 h 30	13 h 45 – 16 h

RPI AUTHEZAT-LA SAUVETAT		
Temps scolaire à l'école de La Sauvetat au 1 ^{er} septembre 2014		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 45 - 11 h 45	14 h – 16 h 15
Mardi	8 h 45 - 11 h 45	14 h – 16 h 15
Mercredi	8 h 45 - 11 h 45	
Jeudi	8 h 45 - 11 h 45	14 h – 16 h 15
Vendredi	8 h 45 - 11 h 45	14 h – 16 h 15

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et charge Monsieur Le Maire de l'adresser aux services de l'Education Nationale.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/025 – CLASSE VERTE – participation communale :

Madame Annie SERRE, fait part de la demande de financement de la directrice de l'école de La Sauvetat (RPI Authezat-La Sauvetat), concernant le transport pour une semaine de «classe verte» du 23 au 26 juin 2014, des enfants d'Authezat scolarisés à La Sauvetat. La somme de 59 euros par enfant est demandée.

A l'unanimité, le conseil municipal attribue une participation de 2 301 euros (39 enfants). Cette dépense sera portée au budget primitif 2014.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

2014/026 – BUDGET PRIMITIF 2014 – commune :

Monsieur Eric THOMAS, Adjoint chargé des Finances et rapporteur de la Commission des Finances, présente le projet de budget pour 2014.

Après examen détaillé, le budget de la commune est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 529 202,89 euros en section de fonctionnement,
- 185 939,87 euros en section d'investissement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2014

transmise au Préfet le xx/04/2014

QUESTIONS DIVERSES

GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 février 2014, qui concernait la création d'un groupement d'achat de gaz naturel, au niveau de Gergovie Val d'Allier Communauté (GVAC). La quasi-totalité des communes du territoire de GVAC, dont Authezat, se sont prononcées favorablement pour intégrer ce groupement communautaire dont l'objectif permet de négocier de meilleurs tarifs, auprès des fournisseurs de gaz et de renforcer la solidarité territoriale, dans le contexte de l'ouverture des marchés de l'énergie, imposée par la loi.

Toutefois, le Conseil Général du Puy-de-Dôme, dans son courrier du 10 avril 2014, propose aux collectivités locales desservies en gaz naturel d'intégrer un groupement départemental d'achat de gaz naturel, avec l'appui technique de l'Aduhme.

Il est évident qu'intégrer la démarche du Conseil Général présente un intérêt certain pour GVAC, ainsi que pour ses communes membres. Les prix, compte tenu des volumes seront plus faciles à faire baisser et les moyens humains et logistiques renforcés.

Il est à noter en outre que la démarche initiée par GVAC a fortement incité le Conseil Général à mettre en œuvre ce projet.

Aussi, Monsieur le Maire, informe l'assemblée que la première étape de la procédure pour la participation au groupement d'achat constitué par le Conseil Général est la transmission d'une lettre d'intention de participation. A réception, il sera établi le profil de consommation de chaque collectivité (ce travail a déjà été réalisé pour les communes de GVAC). Puis, il s'agira de formaliser le cadre du groupement d'achat (conventions constitutives, calendrier prévisionnel, délibération des collectivités qui conditionnera la participation à ce groupement).

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, la lettre d'intention de la commune pour la participation au groupement d'achat de gaz naturel, sera adressée aux services du Conseil Général. Le conseil municipal approuve cette démarche.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE GVAC :

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune de la communauté de communes Gergovie Val d'Allier peut proposer deux élus, qui feront l'objet d'une désignation par le conseil communautaire pour participer aux travaux de ses commissions.

La proposition suivante sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier :

Commissions thématiques GVAC	Elus d'Authezat proposés
Economie/finances	Eric THOMAS, Stéphane MATHIEU
Habitat	André FEUNTEUN, Jean-Baptiste COMTE
Développement durable	André FEUNTEUN, Yves CHAMBON
Tourisme	Isabelle MERZEREAU, Valérie VESCHAMBRE
Urbanisme opérationnel	Alexandre RIBEROLLE, Jean-Baptiste COMTE
Affaires sociales	Annie SERRE, Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY
CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)	Jean-Claude ROCHE

RUE DE CHAMP-BAYON - INAUGURATION :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'inauguration de la traverse de bourg d'Authezat RD 96, vendredi 2 mai 2014 à 11h.

Le cabinet du Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme a adressé plusieurs cartons d'invitation à un listing d'élus du département. Il a transmis à nos services pour diffusion, des invitations de proximité, qui seront notamment adressées aux riverains du chantier.

La municipalité est quant à elle chargée d'offrir le verre de l'amitié qui clôturera cette manifestation.

Adoption des délibérations n°2014-016 à 2014-026

Fin de la séance à 22 heures 50.

Le Maire,



Jean-Claude ROCHE.